



**Obtenez votre carte e-ID
pour bénéficier
des services sociaux de base !**

e-ID Togo Une identité pour tous

Pré-enregistrez-vous sur : <https://preinscription.anid.gouv.tg>

anid WURI



www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0651 du 06 au 12 Mai 2025- Prix : 250 F CFA

TOGO-PRESIDENCE DU CONSEIL-PRESTATION-SERMENT :



TOGO-ÉLECTION-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
DR JEAN-LUCIEN SAVI DE TOVE N'ASPIRE PAS AU REPOS **P.3**



ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR... **P.3**

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg #Alèz



250F 250Mo +100F 375Mo
***909*250#** 1 jour

FRAIS DE RETRAIT PAYEZ VOS FACTURES CEET - CASH POWER - TDE

Disponible gratuitement sur Google Play App Store
CENTRE D'APPEL : 8283



PROMO CORIS MONEY DES LE 1ER MAI
SIMPLE & COOL

EDITO

SOUTENIR LA PAIX

"Aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tient en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, la guerre de chacun contre chacun."

Hobbes ne pensait pas si bien dire. Dans notre monde d'aujourd'hui, nous assistons à des formes de guerre sur tous les plans. Nous ne nous supportons pas. Nous ne cherchons qu'à nous détruire, détruire autrui sans raison valable et avec une certaine dose de méchanceté. Tout ceci ne procède que d'une faiblesse notoire, une faiblesse d'esprit, une expression de peur.

Effectivement, on fait la guerre parce qu'on a peur. Celui qui a peur, insulte et agresse, par instinct de libération. Il faut du courage, un courage rationnel pour soutenir la paix. Si quelque chose semble devoir rabaisser l'homme au-dessous de la bête, c'est sans doute la guerre.

Les lions et les tigres ne combattent que pour satisfaire leur faim ; l'homme est le seul animal qui, de gaieté de cœur et sans cause, vole à la destruction de ses semblables, et se félicite d'en avoir beaucoup exterminés. Cultivons la paix autour de nous.

Crédo TETTEH



Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
23 Rue Formatec, Agoè-Cacavéli
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 91538081
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse, Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Publication :
Ali SAMBA
Rédaction :
Crédo TETTEH
Ali SAMBA
Infographie : JPB
Crédit Photos : KEKERE Razak
Impression : Saint Louis
Tirage : 2.500 exemplaires
Logistique : Dodo Abalo (90 97 52 56)

Diplomatie :

LES UNIVERSITAIRES SE PLANCHENT SUR UNE DÉCISION HISTORIQUE DE L'UNION AFRICAINE

Une conférence organisée à l'Université de Lomé a réuni des Universitaires, des étudiants, mais aussi des membres du corps diplomatique ce 30 avril 2025 pour débattre de la décision de l'Union Africaine de qualifier l'esclavage et la colonisation de crime contre l'humanité à l'encontre des africains et génocide contre les peuples d'Afriques.

Il y a deux mois, l'Union africaine a confié au Togo le mandat de suivi de cette décision. Cette nouvelle responsabilité appelle non seulement des instruments diplomatiques adaptés, mais aussi une mobilisation des savoirs et des expertises les plus pointus.

Pour le Secrétaire Général du ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur, la décision débattue n'a pas pour finalité de rouvrir les blessures pour entretenir le ressentiment. " Elle vise à ouvrir la voie d'une mémoire assumée, d'une histoire partagée, d'un avenir reconstruit

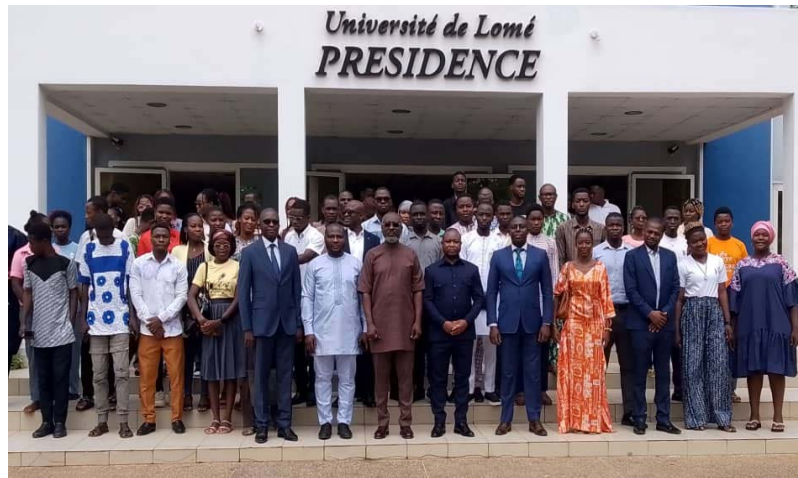


Photo de famille des participants

sur les fondements de la vérité et du respect mutuel. Le Togo, fidèle à sa vocation de dialogue et de médiation, poursuivra son engagement pour faire entendre cette voix africaine qui réclame justice, dans un esprit de paix, de dignité et de responsabilité ", a laissé entendre Afo Salifou.

Il a profité de l'occasion pour rendre vibrant hommage au ministre Robert Dussey et a salué le leadership du PCM, Faure Essozimna Gnassingbé par qui notre pays s'est imposé sur la scène internationale comme une Nation de paix, de

médiation et de réconciliation des valeurs cardinales profondément ancrées dans notre diplomatie, inspirées de l'idéal panafricaniste.

Par cet engagement fort, le Togo confirme sa position de carrefour actif du panafricanisme. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Togo avait déjà initié, en 2021, la décision proclamant la Décennie des diasporas africaines et des racines africaines (2021-2031).

Il faut relever que la communauté universitaire s'est fortement mobilisée sur la question.

Pour le professeur Joseph Tsigbé, Directeur de la coopérative de l'Université de Lomé, son institution a une mission, celle du service à la communauté. Dans cette mission, il faudrait qu'elle se mette à l'avant-garde des questions comme celle-ci pour informer la population et communiquer autour des enjeux et perspectives liés à une telle décision. Pour le faire, il faudrait que les membres de la communauté soient suffisamment informés. " C'est pour cela que nous avons accepté d'abriter cette conférence en y invitant les enseignants chercheurs, le personnel administratif et technique, et les étudiants afin qu'il s'informe et fasse un relai. Il y va de la mémoire de nos ancêtres qui ont subi les affres de la colonisation et la traite négrière ", a-t-il dit.

A cette grande conférence, on a noté la présence du professeur Adama Kpodar, président de l'Université de Lomé.

Dodo ABALO

ARTISANAT /MIATO :

Les rideaux sont tombés sur la quatrième édition

L'acte 4 du Marché de l'Artisanat du Togo (MIATO) a pris fin ce dimanche 4 mai 2025 sur une note de satisfaction, après onze jours d'intenses activités au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-Lomé). " La protection des œuvres artistiques : enjeux et défis " était le thème retenu pour cette quatrième édition qui a démarré le 23 avril dernier.

Cette édition a mobilisé une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et du Maghreb, avec la participation exceptionnelle du Burkina Faso, pays invité d'honneur, et a enregistré 310 stands d'exposition.

La cérémonie de clôture a été marquée par une ambiance festive, rythmée par des défilés de mode mettant en valeur les créations du Togo, du Mali et du Burkina Faso à travers la collection " Résilience ". Le public a également assisté à un spectacle de sons et lumières pour clore en beauté ce rendez-vous du savoir-faire artisanal africain.

Au cours de la cérémonie de

clôture, plusieurs prix ont été décernés pour saluer l'excellence et l'innovation dans le secteur artisanal.

Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, a offert des prix spéciaux comprenant un billet d'avion et une prise en charge complète pour une participation à une foire régionale.

La coopération allemande GIZ a également soutenu les artisans les plus innovants avec un accompagnement technique compris entre 800 000 FCFA et 1 million FCFA.

Parmi les distinctions notables, le prix de la plus jeune exposante est revenu à une Togolaise, le Gabon a remporté le prix du plus beau stand, le prix du meilleur stand de restauration a été attribué à une exposante togolaise.

Un incendie maîtrisé et des mesures renforcées.

Malgré un incident malheureux d'incendie, rapidement maîtrisé grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers, l'événement s'est poursuivi dans la sérénité.

La ministre du Commerce, de



Photo de famille

l'Artisanat et de la Consommation locale, Rose Kayi Mivedor-Sambiani, a salué la résilience des participants et assuré que des mesures seraient prises pour éviter de tels incidents à l'avenir. " Le MIATO restera une vitrine incontournable pour la promotion de l'artisanat africain. Grâce aux efforts conjoints, il a su résister et continue de jouer son rôle de plateforme majeure ", a-t-elle affirmé, tout en rendant hommage au Niger pour sa participation fraternelle.

Pour Zakaria Gyengani, Directeur de cabinet au ministère du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des

PME du Burkina Faso, le MIATO est bien plus qu'une foire commerciale. " C'est un cadre de réflexion et de partage sur le développement de l'artisanat africain. Nous avons été touchés par la solidarité manifestée après l'incendie. Cette édition renforce les liens entre nos États pour une Afrique forte ", a-t-il souligné.

Le MIATO 2025, plus qu'un marché, c'est un lieu de rencontres, de réseautage. Il a offert des animations culturelles, des audiences foraines pour les artisans ; la région des plateaux qui était à l'honneur a brillé pour son génie créature et de l'innovation.

Dodo ABALO

TOGO-PRESIDENCE DU CONSEIL-PRESTATION-SERMENT :
ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR...

Désigné Président du Conseil conformément à l'article 47 de la Loi N°2024-005 du 06 MAI 2024 portant Constitution de la République Togolaise, Faure Essozimna Gnassingbé a prêté serment samedi 03 Mai devant les Juges de la Cour Constitutionnelle.

Cette cérémonie solennelle et historique a vu la participation de toutes les couches sociopolitiques de notre pays, représentées au plus haut niveau et également en présence des membres du Corps diplomatique accrédité près le Togo.

Par Crédo TETTEH

Avant la prestation de serment du Président du Conseil Faure Gnassingbé, l'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière ce même samedi 3 mai 2025, dans le cadre de sa 1ère session ordinaire de l'année, pour officialiser la désignation du Président du Conseil. Cette séance historique, marquée par une solennité particulière, s'inscrit dans le processus d'installation des nouvelles institutions issues de la réforme constitutionnelle de 2024.

Il faut noter que c'est en vertu de sa majorité absolue, que le parti UNIR a officiellement notifié, par correspondance n° 028/04/25/UNIR/SE en date du 30 avril 2025, la désignation de Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en qualité de Président du Conseil. Une notification dont le Président de l'Assemblée nationale a aussitôt pris acte à travers le courrier n° 001/2025/AN/PAN/SG du 30 avril 2025.

" Conformément à l'article 47 de la Constitution de la République togolaise et aux dispositions de l'article 131.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, tout l'honneur est pour nous de vous informer de la désignation de Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en qualité de Président du Conseil " a déclaré solennellement Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée nationale togolaise.

La désignation du Président du Conseil constitue une étape charnière dans la mise en œuvre de la Ve République, traduisant la volonté des pouvoirs publics d'instaurer un nouveau régime institutionnel fondé sur la stabilité, la modernité et l'efficacité des institutions. Elle reflète également la maturité démocratique du Togo.

Une prestation de serment en phase avec la Constitution

Conformément à la Constitution, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé a ensuite prêté serment devant la Cour constitutionnelle, saisie à cet effet par le Président de l'Assemblée nationale.

le. À l'issue de cette prestation de serment, les forces de défense et de sécurité ont fait allégeance au Président du Conseil, conformément à la tradition républicaine.

Cette cérémonie, qui consacre l'entrée en fonction du Président du Conseil, marque le début d'une nouvelle étape dans la construction institutionnelle du Togo, sous l'égide de la Ve République.

Des attributions du Président du Conseil

C'est l'article 50 qui détaille les attributions du Président du Conseil, Chef du gouvernement. Ainsi donc, le Président du Conseil " préside les conseils des ministres ; est le chef suprême des armées ; dispose de l'administration, exerce l'autorité, le commandement sur

les forces armées et les forces de sécurité ; détermine et conduit la politique de la nation ; définit la politique étrangère et représente l'Etat dans la conduite des relations internationales ; assure l'exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire ; nomme aux emplois civils et militaires ; accorde la grâce dans les cas individuels et commue les peines dans les conditions prévues par une loi organique ".

Dans les attributions du Président du Conseil, il est impérieux de savoir que l'article 51 de la Loi N°2024-005 du 06 Mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise, en son alinéa premier, confère à ce dernier le pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale. " Le Président du Conseil prononce la



Du symbolisme lors de la cérémonie

dissolution de l'Assemblée nationale après consultation de son Président. Il en informe le Président de la République " précise la loi.

Somme toute, le verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous, Faure Gnassingbé a prêté serment comme Président du Conseil. Régulièrement.

TOGO-ELECTION-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :
DR JEAN-LUCIEN SAVI DE TOVE N'ASPIRE PAS AU REPOS

A 86 ans, Dr Jean-Lucien Savi de Tové n'aspire pas du tout au repos. Il entend poursuivre l'œuvre de construction de l'édifice commun qu'il a débuté dans les années 70. Cette fois-ci, pas en qualité d'opposant arpenteant les rues et les voies de Lomé, bref du Togo. Mais plutôt en qualité de Président de la République Togolaise, le tout premier de la Cinquième République symbolisant ainsi une alternance apaisée au sommet de l'Etat en lieu et place d'une cassure brutale.

Personnalité incontournable dans les grandes étapes de la vie nationale de notre pays, Jean-Lucien Savi de Tové fait partie des visages familiers de la scène politique togolaise depuis plus de quatre décennies.

Glorificateur inconditionnel du travail, le nouveau Président de la République s'est engagé lors de sa prestation de serment à consacrer ses efforts au bien-être du peuple togolais et également à travailler à la consolidation de l'unité nationale.

C'est conformément à l'article 35 de la Constitution, que le Président de la République élu, Dr Jean-Lucien Savi de Tové, a prêté serment devant le Congrès réuni.

Après avoir prêté serment devant le Congrès, le Président élu a ensuite été investi dans ses fonctions par le Président du Congrès Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé.

Il faut préciser que la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président de la République s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de solennité et de symbolisme, marquant ainsi une étape importante de l'histoire institutionnelle de notre pays. Elle illustre ainsi la maturité de la démocratie togolaise, l'adhésion de nos institutions aux principes de séparation des pouvoirs, et l'attachement du Togo aux standards d'un Etat de droit moderne.

La journée du samedi 3 mai 2025, exprime le sceau d'une transition insti-



Dr Jean-Lucien Savi de Tové, nouveau Président de la République Togolaise

tutionnelle apaisée, démocratique et résolument tournée vers l'avenir.

Des attributions du Président de la République

Les articles 40, 41 et 42 règlent le souci des attributions du Président de la République.

Selon l'article 40, " Le Président de la République est le chef de l'Etat. Il est le symbole de l'unité nationale ". L'article 42 de la Constitution stipule que le Président de la République " accrédite les ambassadeurs nommés en conseil des ministres ; reçoit et accueille formellement les ambassadeurs et envoyés spéciaux acceptés et accrédités par le gouvernement après qu'ils ont été dûment autorisés ; reçoit au moins deux (02) fois par an le Président du Conseil pour être informé de l'état de la nation et sur un ordre du jour établi par le Président du Conseil. Une délégation représentant les chefs traditionnels assiste à l'une de ces deux (02) rencontres annuelles ; décerne les décorations de la République ".

Notons tout de même que l'article 44 précise que " Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat ".

Le nouveau Président de la République : Philosophie, vision, parcours et engagement

Disposant de tous les outils nécessaires et requis pour l'œuvre noble de construction de la Nation, Jean-Lucien Savi de Tové incarne une certaine idée de la République togolaise : celle du dialogue, de l'écoute, et de la recherche constante de stabilité dans la diversité.

Homme d'Etat plus que politique de carrière, son parcours est celui d'un Togolais resté fidèle à ses principes de justice, de concertation et d'éthique publique. L'étude de la Morale et la pratique de la solidarité définissent le nouveau Président de la République qui s'est investi durant toute sa vie sociopolitique à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité.

Né le 7 mai 1939 à Lomé, Jean-Lucien Savi de Tové demeure une figure d'influence souvent consultée pour son expertise, sa mémoire des institutions et sa capacité à construire des passerelles entre les blocs antagonistes du paysage politique togolais. Entre neutralité partisane et influence morale, l'Homme d'Etat attaché à l'équilibre national est un sage, une voix pondérée, capable de prendre de la hauteur sur les crises politiques et de formuler des recommandations sans chercher la confrontation.

Acteur clé de la Conférence nationale souveraine en 1991, le nouveau Président de la République y avait incarné une ligne réformiste, prônant la nécessité d'une refondation de l'Etat, d'une réconciliation nationale réelle, et d'une reconstruction des institutions sur des bases démocratiques solides.

Membre fondateur de la Convergence Patriotique Panafricaine (CPP) en 1999 ensemble avec feu Edem Kodjo et militant du dialogue politique, Dr Jean-Lucien Savi de Tové a toujours prôné un engagement pacifique pour une alternance démocratique apaisée, tout en restant dans une logique de négociation politique. A ce titre, il avait pris part à plusieurs initiatives nationales de dialogue, notamment au Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) mis en place en 2009, puis au CPDC rénové, où il contribua activement aux discussions sur les réformes électorales, institutionnelles et constitutionnelles.

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, obtenu à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, Dr Jean-Lucien Savi de Tové est un spécialiste en relations internationales et en administration publique. À son retour au Togo, il a intégré les sphères de l'administration publique et fit ses preuves en se faisant remarquer par son professionnalisme, sa rigueur et son souci du service public.

Apôtre de la tolérance mutuelle et du respect des autres et de soi-même, le nouveau Président de la République fait partie de ceux et celles qui considèrent le travail comme un des devoirs essentiels de l'Homme. Et c'est à point nommé, qu'il a accepté en toute humilité d'être le symbole de l'unité nationale. Sachant habilement rassembler ce qui est éparé. Et bien évidemment n'aspirant pas au repos mais ragaillardir par le devoir de continuer partout et à tout instant le travail de construction de l'édifice commun.

Crédo TETTEH

Zozo

MARCHE FINANCIER REGIONAL : LE TOGO
SOLLICITE 20 MILLIARDS DE FRANCS CFA



Le Trésor public togolais effectue une nouvelle sortie sur le marché financier Umoa-Titres. Pour cette nouvelle sortie, le Togo est à la recherche de 20 milliards de francs. Pour cette nouvelle sortie sur le marché des titres de l'Union monétaire ouest-africaine, le Togo a dans le viseur une enveloppe de 20 milliards de francs CFA. L'opération qui sera bouclée le vendredi (09 mai prochain, est une émission de Bons assimilables du trésor (BAT) Selon les détails, le nominal est fixé un million de francs CFA sur des maturités de 182 et 364 jours et les titres stipulés, à des taux d'intérêt multiples. Notons que le Togo a récemment levé quelques 165,5 milliards FCFA sur son objectif annuel fixé à 332 milliards de francs CFA.

@macite.tg

25 ANS AU SERVICE DU SHOWBIZ : FAMATH
PRODUCTION LANCE UN CHAPELET D'ACTIVITES



Entourés d'artistes, de passionnés de la musique togolaise, le PDG de FAMATH Production, Mathias Fanho a lancé officiellement, le 1er mai dernier, les festivités entrant dans le cadre de la célébration des 25 de sa structure au service du showbiz togolais. Au menu un chapelet d'activités, notamment une tournée aux USA et en Europe (Allemagne et France),...

C'est un nouveau chapitre inscrit en lettre d'or dans le livre de vie de FAMATH Production. Le PDG Mathias Fanho, grand passionné de la culture et de la promotion culturelle, a lancé, le 1er mai dernier, la seconde édition du PRIX FAISEUR DES STARS DU TOGO, spécial 25 ANS DE FAMATH PROD. C'était en présence de plusieurs partenaires, des artistes, mais aussi des passionnés de la musique et des acteurs du showbiz.

"Après 25 ans consacré à la production musicale et à la promotion de la culture en générale, nous avons, aujourd'hui décidé de prendre un moment pour célébrer ce parcours dans le cadre de la deuxième édition du Prix Faiseurs de Stars du Togo, baptisé PRIX FAIST TOUR (...)", a expliqué aux médias le PDG de FAAMATH Production, Mathias Fanho. Cette édition se veut de célébrer les "patriotes engagés" pour la cause de la culture, "honorer ces artistes qui respirent encore et qui m'ont soutenu pendant 25 ans d'investissement (...)", a indiqué le PDG Mathias Fanho.

"Plus qu'une commémoration, ce jubilé d'argent sera un moment pour fédérer les acteurs culturels, les artistes, les mélomanes, mais aussi les partenaires autour de la seule cause, la promotion de la culture togolaise et la mise en avant des talents du terroir togolais", a ajouté le PDG de FAMATH Production.

Au menu des festivités qui démarre officiellement en juillet prochain, une tournée aux Etats-Unis, en Europe, notamment en France et en Allemagne, avec au programme trois grandes soirées d'artistes à la togolaise avec des prestations d'artistes et des distinctions ; une soirée apothéose avec un grand concert qui mettra un terme à cette fête patriotique, avec à la clé le lancement d'un album de 25 titres qui regroupe 25 artistes ; des actions contre le cancer du sein ; une conférence et expo 25 ans de FAMATH Production ; meet-up et ateliers professionnels ; etc. Notons qu'au cours de ce lancement plusieurs artistes dont Eric MC, Wedy, Black Jo, etc. ont égaillé l'assistance.

@macite.tg

ETAT DE LA LIBERTE DE PRESSE : L'OTM demande l'accélération de la mise en œuvre du Fonds de soutien et de développement de la presse

Pour cette année 2025, la journée mondiale de la liberté de la presse a mis en évidence une réalité : l'effervescence des médias en ligne et leur incidence sur la liberté d'expression et de presse. Le thème retenu pour marquer cette journée s'intitule " Faire des reportages dans le meilleur des mondes : l'impact de l'Intelligence Artificielle sur la liberté de la presse et les médias ".

Ce thème conforte l'Observatoire togolais des médias (OTM) dans son choix, celui de la mise en œuvre depuis 2023, du projet " Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'Homme au Togo ", en collaboration avec l'Institut PANOS et l'ONG FAMEDEV. " Cette journée donne ainsi l'opportunité aux journalistes, techniciens de la communication, auxiliaires de presse et responsables des médias et organisations de Presse, de faire le bilan des douze derniers mois de l'exercice en termes d'avancées ou de recul ", indique Fabrice Pétchézi, le Président de l'OTM.

Le bilan

La liberté de presse est un droit essentiel qu'il est dangereux de restreindre. Elle permet aux professionnels des médias de mieux exercer leur métier. Cette liberté a souffert de quelques faits, depuis le 03 mai 2024 : - interpellation du journaliste Albert Agbéko, administrateur du site Togo Scoop, le 08 avril 2025, pour avoir pris des photos, alors qu'il couvrait la révision des listes électorales ; - suspension de trois mois, infligée au journal " La Dépêche " par la HAAC, le 24 mars 2025. - agressions physiques sur plusieurs confrères et destruction de leurs matériels par une milice au siège de la CDPA à Lomé alors qu'ils couvraient une conférence de presse, en septembre 2024. - suspension de trois mois du journal Tampa Express par la HAAC, le 04 novembre 2024. - menaces via des appels anonymes du journaliste Albert Agbéko, administrateur du site Togo Scoop. Ces menaces avaient

un lien avec l'exercice de la profession. L'OTM avait saisi à cet effet, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) en septembre 2024. - suspension de trois mois de l'émission " Audi actu " et de son animateur Joachim Agbétim, le 26 juillet 2024.

Si les journalistes ont été persécutés, leurs écrits, images ou paroles ont aussi heurté des citoyens qui se sont plaints.

Ainsi, en 2024, la HAAC a organisé treize (13) séances d'audition pour statuer sur des cas de violations des règles professionnelles par des organes de presse et/ou professionnels de la communication. Ces séances ont été organisées par auto-saisine ou à la suite de plaintes de victimes de propos mensongers diffusés ou publiés par des organes de presse. Elles ont donné lieu à trois sanctions majeures à savoir :

Le journal " La Dépêche ", suite à l'audition du 1er mars 2024 et le journal " Tampa Express ", suite à celle du 04 novembre 2024, ont écopé chacun de trois mois de suspension. La HAAC reproche au journal " La Dépêche " d'avoir publié, dans son numéro 1226 du 19 mars 2025, un article intitulé " Impossible mariage de Nakou Kossivi Démagna et Sossou Emefa Heovi Essy : (suite) Qui est Yolande Emefa Heovi Essy ? ". Cette publication faisait suite à un premier article paru dans le numéro 1224 du 5 mars 2025, qui évoquait l'" impossible mariage " entre Albert Kossivi Naku (86 ans), entrepreneur à la retraite et ancien président du Patronat du Togo, et Mademoiselle Sossou Emefa Heovi Essy (40 ans). À la suite de ces publications, M. Naku Kossivi Démagna a saisi la HAAC, le 20 mars 2025, d'une plainte contre La Dépêche, dénonçant des faits de diffamation, accusations calomnieuses, propos mensongers et insultes. L'institution de régulation a souligné le caractère privé de la relation entre M. Naku et Mlle Sossou, et a déploré la publication de propos outrageants et injurieux, sans que le principal concerné ait été consulté pour un recoupement des informations. Concernant "

Tampa Express ", la HAAC reproche au bimensuel togolais, la publication d'informations jugées mensongères et d'accusations non fondées à l'encontre de Madame Sandra Ablamba Johnson, Secrétaire générale de la présidence. Dans sa parution N° 068 du 30 octobre 2024, le journal avait titré : " Dr Sandra Ablamba Johnson, l'étoile montante des " putains " de la République dans ses œuvres ".

L'émission " Auditeur-Actualités " et son animateur Joachim Agbétim de la Radio Victoire FM ont écopé d'une suspension de trois mois pour manquement au respect des règles professionnelles. Les autres organes ont, à l'issue des échanges avec la HAAC, été invités à publier soit un " Droit de réponse ", soit un " démenti ", soit un " rectificatif " ou " des excuses ". La HAAC a également eu à adresser plusieurs mises en demeure au directeur général de RFI et à la directrice générale du Groupe France Médias Monde pour traitement partial et non équilibré de l'information à l'occasion de reportages sur les chaînes RFI et France 24.

Vœux et recommandations

De tout ce qui précède, et pour améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes au Togo, l'OTM fait des recommandations. A l'endroit des professionnels de médias, il leur est demandé de veiller au respect des dispositions du Code de la Presse et de la Communication, des règles d'éthique, de déontologie, de faire un usage rationnel des réseaux sociaux, d'encourager et promouvoir la confraternité au sein de la corporation, de cultiver davantage l'esprit de responsabilité et de sincérité dans les relations professionnelles.

A l'endroit des Organisations professionnelles des médias, accélérer les démarches en vue de l'application de la Convention collective, œuvrer à la professionnalisation des organisations de presse, privilégier les intérêts de la corporation, promouvoir et veiller à l'application de la grille tarifaire des médias

décidée aux assises de Kara, encourager et soutenir la formation continue des journalistes. L'OTM encourage et soutenir le regroupement des médias en groupe de presse, - Encourager l'idée d'une fusion des organisations professionnelles de presse.

A l'endroit des instances de régulation et d'autorégulation, il est demandé d'alléger les formalités de renouvellement de la carte de presse, d'améliorer les relations avec les professionnels des médias, de cultiver l'écoute au niveau des instances de régulation et d'autorégulation, prendre en compte les avis des organisations professionnelles de presse dans les grandes décisions, et œuvrer à la fusion des organisations professionnelles de presse.

En ce qui concerne le Gouvernement, l'OTM lui recommande de favoriser une relecture des dispositions du code de la presse, relatives à la privation de liberté des journalistes, d'assurer la protection des journalistes dans l'exercice de leur profession, d'accélérer la mise en œuvre du Fonds de soutien et de développement de la presse, d'accorder des facilités fiscales aux entreprises de presse, de développer un climat d'affaires plus favorable aux entreprises de presse.

Aussi, l'OTM demande aux autorités d'assurer la régularité de la subvention de l'Etat à la presse privée pour la couverture médiatique des consultations électorales et assouplir les critères d'éligibilité, de prendre le décret d'application de la Convention de Florence et du Protocole de Nairobi, ratifiés par le Togo, depuis le 16 novembre 2009, de favoriser l'appui des partenaires techniques et financiers à la presse. Les gouvernants devraient aussi accélérer la transformation des médias publics en office, offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels des médias relevant du public, accélérer la migration de l'analogique vers le numérique, et mettre en application les recommandations des états généraux de la presse de 2014.

ALI SAMBA

ECONOMIE : Le portefeuille de la dette publique moins exposé au risque de taux de change qu'en 2023

Au mois de Mars dernier, le Ministère de l'économie et des finances a rendu public le document de Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) qui rend compte de la mise en œuvre de la SDMT pour l'année 2024. Il donne une composition préférable du portefeuille de la dette, qui minimise les coûts et risques en tenant compte de divers paramètres pour la période 2024-2026, aux premiers rangs desquels la préservation de la soutenabilité de la dette.

A en croire le document de la SDMT, en 2024 l'encours de la dette de l'Administration centrale budgétaire à fin décembre 2024 se chiffre à 4 217,73 milliards de FCFA, soit 69,16% du PIB contre 3 707,84 milliards de FCFA, soit 66,65% du PIB à fin décembre 2023. Au 31 décembre 2024, la dette intérieure se chiffre à 2 432,56 milliards de FCFA et représente 57,7% de la dette totale, soit 39,89% du PIB. La dette extérieure se chiffre à 1 785,17 milliards de FCFA et représente 42,3% de la dette totale, soit 29,27% du PIB. La part de la dette auprès des partenaires multilatéraux s'élève à 1 127,66 milliards FCFA. Elle représente 26,74% de la dette totale et 18,49% du PIB.

On y lit que le portefeuille de la dette publique est moins exposé au risque de taux de change qu'en 2023. En effet, il est composé de 67,95% de dettes libellées en FCFA et de 19,68% de dette en Euro, soit 87,63% de dette non fluctuante et 12,37% de dette exposée aux

fluctuations de taux de change. La maturité moyenne du portefeuille ressort à 6,67 ans à fin décembre 2024 contre 6,45 ans à fin décembre 2023 en lien avec le rallongement de la maturité moyenne de la dette extérieure. La maturité moyenne de la dette intérieure s'est considérablement réduite en lien avec la forte proportion des Bons du Trésor. Elle est passée 4,88 ans en 2023 à 4,02 ans en 2024. Celle de la dette extérieure est passée de 8,93 ans en 2023 à 10,28 ans en 2024.

Selon le ministère de l'économie et des finances, le coût moyen du portefeuille exprimé en taux d'intérêt implicite est en légère hausse en 2024, et ressort à 4,14% à fin décembre 2024 après 3,79 % à fin décembre 2023. Cette augmentation du coût moyen pondéré de la dette publique est due au renchérissement du coût des financements sur le marché financier régional. Le risque de refixation des taux d'intérêts est modéré compte tenu de la forte proportion de dette à taux fixe, soit 98,28% et d'une faible proportion de dette à court terme (6,89%) dans le portefeuille.

Le risque de refinancement et le risque de taux d'intérêt (définis en Tableau 3) proviennent principalement de la dette intérieure qui est composée essentiellement des obligations assimilables du Trésor par adjudications (OAT) à moyen et long termes et de la forte mobilisation des bons du Trésor. Orientations retenues pour la SDMT 2024-2026 Les projections des varia-

bles macro-budgétaires, des taux de change et d'intérêt et les sources de financement ont permis d'analyser les arbitrages coût-risque de différentes stratégies de financement. En dehors de la stratégie courante, trois (03) stratégies alternatives sont ainsi évaluées afin d'aboutir à la stratégie optimale à mettre en œuvre. Chaque stratégie, avec différentes compositions de nouveaux emprunts, est appréciée sous des hypothèses macroéconomiques et de variations de taux d'intérêt et de taux de change.

La mise à jour de la SDMT a été effectuée en tenant compte des orientations stratégiques suivantes : 1- Maîtriser et réduire les risques encourus : (i) réduction de l'exposition de la dette publique aux risques de refinancement, via le rallongement de la maturité moyenne du portefeuille de la dette publique et (ii) le recours à davantage de dette concessionnelle pour maîtriser la charge de la dette. 2- Rééquilibrer le portefeuille de dette vers davantage de dette extérieure : recourir plus largement à des instruments de dette extérieure pour atteindre au moins la parité de la composition entre dette intérieure et extérieure à l'horizon 2026.

La stratégie optimale retenue répond aux objectifs de la SDMT en : priorisant l'augmentation de la dette extérieure afin de réduire davantage le risque de refinancement, en complément du recours à la dette levée sur le marché régional à des maturités comprises entre

1 et 10 ans afin de satisfaire les besoins de financement ; mettant l'accent sur la mobilisation d'emprunts extérieurs concessionnels, qui seront complétés par des emprunts commerciaux bénéficiant de mécanismes de rehaussement de crédit et une Obligation internationale à composante Environnementale, Sociale et de Genre (ESG) d'une maturité de 20 ans dont 5 ans de différé avec la garantie partielle de la BAD ; utilisant la garantie de la MIGA pour les importations stratégiques de court terme ; améliorant les indicateurs de coût et de risque de la dette à horizon 2026 : la maturité de la dette extérieure devrait se rallonger progressivement pour atteindre 11,6 ans en 2026, permettant de rallonger la maturité moyenne du portefeuille à 8,1 ans ; le coût de la dette sera maîtrisé, avec un taux d'intérêt moyen qui se situerait dans les limites de 4,4 % en 2026 ; la part de la dette extérieure se situerait à 55% en 2026. Enfin, il convient de noter que la stratégie d'endettement, à elle seule, ne suffit pas pour assurer un niveau d'endettement public stable pour l'Etat. Tout accroissement du déficit primaire entraîne une augmentation de la dette. Aussi, la réalisation de la présente stratégie nécessite la poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse en matière de dépenses mais surtout l'intensification des efforts dans l'amélioration du taux de recouvrement des recettes afin d'accroître la capacité financière de l'Etat.

KOUDJOUKABALO

PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADETIKOPE :
2 000 emplois créés en 2024

Symbole de la nouvelle ère industrielle au Togo, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) s'impose comme un générateur d'emplois et un acteur clé de la transformation économique. Pensée comme un hub logistique et industriel de référence, la zone économique intégrée incarne la volonté du pays de valoriser ses ressources, de moderniser son tissu productif et de créer des opportunités pour sa jeunesse.

Implantée à une trentaine de kilomètres au nord de Lomé, la PIA est née d'un partenariat public-privé entre l'État togolais et Arise IIP, avec l'ambition claire de rompre avec le modèle d'exportation de matières premières brutes. La Plateforme industrielle d'Adétikopé se distingue par son intégration verticale, abritant des unités de transformation, un parc logistique, des infrastructures douanières et un port sec, dans une logique de compétitivité et de durabilité.

Plusieurs emplois directs déjà créés
Depuis le lancement de ses acti-

vités, la PIA a généré des milliers d'emplois directs et des milliers d'autres indirects, principalement dans les filières du textile, du bois, de l'agroalimentaire et du transport. Jeunes diplômés, ouvriers qualifiés, agents logistiques, ingénieurs, techniciens... la plateforme draine une diversité de profils, devenant un véritable pôle d'attraction pour la main-d'œuvre locale.

Outre les emplois salariés, la dynamique industrielle crée un écosystème favorable aux Petites et moyennes entreprises (PME), aux prestataires de services, aux transporteurs et aux distributeurs, contribuant ainsi à l'essor d'une économie inclusive et résiliente.

L'année 2024 n'a pas dérogé à la règle

La Plateforme, inaugurée en 2021, a employé 2 000 personnes en 2024 dans des secteurs comme le textile, l'agroalimentaire et la logistique. Cette année en cours, l'ambition est de parvenir à la création de 5 000 emplois et d'offrir de nouvelles opportunités aux jeunes. Selon les officiels, sur le site de la PIA, 21 entreprises se sont déjà implantées



et 150 hectares sont encore disponibles pour de nouveaux projets. La Plateforme industrielle d'Adétikopé vise 25 000 emplois d'ici 2030, avec le renforcement de la transformation locale de produits comme le soja et le coton, un projet très cher au président Faure Essozimna Gnassingbé qui veut que chaque emploi créé soit un pas vers l'autonomie économique et la prospérité partagée.

Des filières stratégiques à fort potentiel

Parmi les filières phares prises en compte sur place, le coton bénéficie d'une attention particulière. La PIA accueille des unités de transformation textile, où le coton togolais est filé, tissé et confectionné localement, contribuant à la montée en gamme de la chaîne de valeur natio-

nale. Ce positionnement renforce le label "made in Togo" appelé à rayonner sur les marchés régionaux et internationaux. D'autres filières suivent cette trajectoire, chacune de ces chaînes contribuant à la création d'emplois stables, à la structuration des filières agricoles et à la diversification des exportations. Au-delà de son impact économique, la PIA s'engage dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

La Plateforme respecte les standards environnementaux élevés, intégrant la gestion durable des déchets, l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone. La PIA est un projet de société, un pari sur l'avenir.

KOUDJOKABALO

ETAT CIVIL : Une identité gratuite pour chaque Togolais

La dynamique vers l'émergence est enclenchée, avec le président Faure Gnassingbé qui a posé un acte majeur en rendant gratuite l'identité pour l'ensemble des citoyens. Au-delà d'une simple mesure administrative, c'est un tournant social et républicain, symbolisant la volonté de bâtir une société plus équitable et résolument inclusive.

Longtemps perçue comme un obstacle pour les couches les plus vulnérables, la délivrance payante de l'acte de naissance privait de nombreux Togolais d'un droit fondamental : l'existence légale aux yeux de l'État. En supprimant ce coût, le gouvernement a levé une barrière silencieuse, redonnant à chacun la pleine jouissance de sa citoyenneté.

Ainsi, depuis le 1er janvier de l'année 2022, chaque Togolais peut obtenir son acte de naissance gratuitement. Il s'agit là d'une décision historique bien pensée par les autorités togolaises pour faciliter à tous, l'acquisition du sésame, premier document officiel délivré à un citoyen. La première année de la mise en œuvre de cette décision, les pouvoirs publics ont dû mobiliser un budget de 300 millions de francs CFA pour rembourser les 117 municipalités. Ainsi, plus aucune famille ou aucun parent ne devrait avoir des difficultés à faire établir à son enfant l'acte de naissance, parce que c'en est fini des barrières financières.

Les bénéficiaires peuvent alors s'inscrire à l'école et à l'université plus tard ; ils peuvent avoir des soins ou prétendre à un emploi et à d'autres droits universellement reconnus. Les adultes, ne possédant pas l'acte de naissance, sont également sauvés par des opérations foraines au cours desquelles les autorités leur délivrent le document. C'est un acte de justice sociale et d'équité territoriale.

En effet, dans les zones rurales, où

les réalités économiques rendent difficile l'accès aux services de l'État, la gratuité de l'identité vient corriger une inégalité structurelle. Elle permet à tous les Togolais, des villes aux villages les plus reculés, de se sentir reconnus, protégés et considérés. C'est aussi un levier d'émancipation pour les jeunes et les femmes, souvent confrontés à l'absence de pièces d'identité. Cette initiative s'inscrit par ailleurs dans une volonté plus large de renforcement de l'état civil, condition essentielle pour des politiques publiques efficaces et une meilleure planification du développement.

Elle favorise également l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la protection sociale, en garantissant la traçabilité et l'inclusion de tous dans les fichiers nationaux. Renforçant sa réputation de modèle



d'inclusion en Afrique de l'Ouest, les pouvoirs publics se tournent désormais vers le projet ambitieux d'identification biométrique e-ID. Il est question de garantir une existence juridique à tous à travers un recensement exhaustif de chaque citoyen.

Avec ces décisions salvatrices, le

gouvernement affirme sa vision d'un Togo où personne n'est laissé pour compte, où l'appartenance à la République ne dépend ni du lieu de naissance ni de la condition sociale. C'est un socle essentiel de l'émergence nationale.

ALI SAMBA

REMERCIEMENTS & ANNONCES

- Sa Majesté Nana Ané Ohiniko QUAM DESSOU XV, Roi des Mina, Chef traditionnel de la ville d'Aneho
- Le Conseil du Trône Royal Adjigo & Alliés
- La Collectivité ADJIGO & Alliés
- Madame AGHEY Ahlonkoba Philomène, doyenne de la famille AGHEY, ses frères, sœurs, cousins, cousines et leurs enfants
- Veuve FOLY Dédévi Nénonénéa Vicentia, Epse AGHEY
- Madame AGHEY Ampiba Carole, épouse LAWSON, Rédactrice en Chef du Journal Chronique de la Semaine/Assistante Administrative au Comité des Assureurs du Togo (CAT), son époux et leurs enfants à Lomé
Les familles parentes, alliées et amies, profondément touchées par

les nombreuses marques de compassion, d'affection et de soutien que vous leur avez témoignées lors du décès de leur fils, époux, frère, père, beau-père et grand-père :



AGHEY Madjri Coffi Robert
Agent de l'UTB à la retraite
Dignitaire du Trône Royal Adjigo & Alliés
Décès survenu le samedi 12 avril 2025 à la clinique Biasa dans sa 72ème année

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

Vendredi 09 mai 2025

18 H : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt (Corps présent)

Samedi 10 mai 2025

08 H : Levée du corps

09 H : Messe d'enterrement et de requiem en l'église Jésus Miséricordieux d'Amadahomé (Adidogomé), suivie de l'inhumation au cimetière municipal d'Adjido à Aneho.

Maison mortuaire

Maison AGHEY, non loin du CEG Amadahomé, près des rails.

NB : Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'Eglise après la messe d'enterrement.

Zozo

D'UNE ELECTION A UNE AUTRE : LES MUNICIPALES
FIXEES AU 10 JUILLET 2025 AU TOGO



L'actualité politique togolaise a été très dense ces dernières 72 heures. De l'annonce de la fin de la transition avec pour corollaire la démission du Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, à l'élection du nouveau Président de la République, en passant par la désignation du nouveau Chef du gouvernement, les Togolais n'ont pas eu de répit. Et pourtant, un autre scrutin se profile à l'horizon.

Les prochaines élections locales auront lieu le jeudi 10 juillet 2025.

L'annonce a été faite par l'exécutif, qui a pris une série de décrets le 28 avril dernier.

Selon les précisions, la date de l'élection municipales est fixée au 10 juillet 2025. La campagne s'ouvre le 24 juin 2025 (à zéro heure) et se ferme le 08 juillet 2025 à 23 heures 59 minutes, sur l'ensemble du territoire national. Pour ce qui est du montant du cautionnement, il est fixé à 50 000 FCFA pour les hommes et 25 000 FCFA pour la gent féminine.

Notons que dans le cadre de cette élection, un financement public est disponible, et devra servir à appuyer les formations politiques et les candidats indépendants. Ce financement alloué par l'Etat, s'élève à 500 millions de francs CFA. Comment en bénéficier ?

En effet, selon les dispositions, dans un premier temps, 65% dudit montant seront répartis, à égalité, entre tous les candidats. Les 35% restants, seront, dans un second temps, répartis proportionnellement aux suffrages obtenus entre les candidats ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Comme il est de coutume lors des différents scrutins, les forces de l'ordre, qui devront garantir la sécurité des opérations de vote le jour de l'élection, devront s'acquitter de leur tâche civique 72 heures avant, soit le lundi 07 juillet 2025.

Rappelons que ces élections vont permettre d'élire les maires des 117 communes que compte le pays, ainsi que leurs conseillers.

@macite.tg

MISE EN ŒUVRE DES REFORMES MINISTERIELLES ET INSTITUTIONNELLE : UN TAUX D'EXÉCUTION DE 73,8% ENREGISTRÉ EN 2024



Un atelier de revue nationale de la mise en œuvre des réformes au sein des ministères et institutions de l'État a eu lieu le 18 avril dernier. Selon les premières conclusions, la mise en œuvre engagée par les structures publiques, a enregistré un taux d'exécution physique de 73,8 % et un taux d'exécution financière de 65,5 %.

Les travaux organisés par visioconférence, ont été présidés par Kpovbié Tchasso Akaya, Secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances, représentant le ministre de tutelle, Essoué Georges Barcola. Plus d'une centaine de participants, issus de plusieurs départements ministériels et des institutions de l'Etat, du secteur privé, des organisations de la société civile, mais aussi des partenaires techniques et financiers, ont pris part à cette rencontre, dont les discussions ont porté, notamment sur les six réformes phares de la Feuille de route gouvernementale (FDR) Togo 2020-2025, et sur les réformes opérationnelles menées par les ministères et institutions de l'Etat.

Il était question, entre autres, d'évaluer la réalisation des plans de travail et du budget annuel (PTBA 2024), de recenser les contraintes ayant freiné certains projets, et de proposer des solutions concrètes pour relancer ou accélérer les actions prévues.

Et dans ce sens, la présentation du représentant du ministre de l'Economie et des finances a ainsi permis d'élucider les zones d'ombres portant sur l'état d'avancement de ces initiatives, tout en mettant en lumière les écarts observés par rapport aux objectifs fixés.

Notons que ce résultat de 2024 laisse entrevoir une légère progression par rapport à l'exercice écoulé (2023) où le taux d'exécution physique était de 73,6% et celui d'exécution financière de 61,9 %.

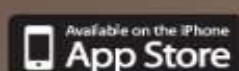
@macite.tg



MyBOA

Gérez vos comptes,
vos **cartes** et vos **transferts...**
avec votre **smartphone.**

Téléchargement sur



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



www.boatogo.com



CORIS MONEY
Simple et cool !



PROMO CORIS MONEY DÈS LE 1^{ER} MAI

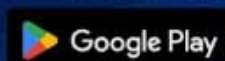
**PAYEZ VOS
FACTURES**

**FRAIS DE
RETRAIT**

**CEET
CASH
POWER
TDE**



Disponible gratuitement sur



CENTRE D'APPEL : 8283

SIMPLE & COOL

par





Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones



yas.tg

#Alèz

250F

250Mo

+100F

375Mo

1 jour

***909*250#**